SUJET BLANC NON OFFICIEL

CAP (Décoration en céramique)

Histoire de l'art céramique

Édition 2026

Sujet d'entraînement rédigé par FormaV. Il n'a pas été donné à l'examen : ce n'est ni un sujet officiel ni une annale. Les entreprises et les données qu'il contient sont fictives.

Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du CAP Déco céramique, veuillez visiter : capdecorationceramique.fr/annales-sujets-et-corriges

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

DÉCORATION EN CÉRAMIQUE

ÉDITION 2026

ÉPREUVE EP1 : HISTOIRE DE L'ART CÉRAMIQUE

Coefficient : 2 Durée : 2 heures

Aucun document ou matériel autorisé en dehors de ceux fournis avec le sujet.

Composition de l'épreuve	Support
PARTIE 1 : Analyse critique d'une source historique (9 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 2 : Répartition territoriale des ateliers de céramique (7 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 3 : Enseignement moral et civique (4 points)	Dossier Questionnement
DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES (DT 1, DT 2)	Fourni avec le sujet
DOCUMENTS RÉPONSES (DR 1) : À RENDRE AVEC LA COPIE	Fin de sujet

L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé.

Ce sujet comporte 5 pages numérotées de 1/5 à 5/5.
Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

LES DOCUMENTS RÉPONSES SITUÉS EN FIN DE DOSSIER SONT À COMPLÉTER ET À RENDRE OBLIGATOIREMENT AVEC LA COPIE.

FormaV - document d'entraînement non officiel

DOSSIER SUJET

CONSIGNES GÉNÉRALES DE L'ÉPREUVE : MUSÉE MUNICIPAL DES ARTS DU FEU, LIMOGES

Vous étudiez des documents relatifs à une source historique, à la répartition territoriale d'ateliers de céramique et à une situation de médiation culturelle. Répondez de manière rédigée et précise en vous appuyant sur les documents fournis et sur vos connaissances. Pour les questions de géographie, distinguez les informations directement établies par les données des explications que vous proposez. Les trois parties sont indépendantes.

PARTIE 1 : Analyse critique d'une source historique (9 points)

La loi de 1905 et la séparation des Églises et de l'État

À l'aide du document DT 1 et de vos connaissances, analysez cette source en la replaçant dans son contexte historique. Vous veillerez à distinguer ce que le texte affirme de ce qu'il ne permet pas, à lui seul, d'établir.

1.1 (2 points) Identifiez la nature, l'auteur institutionnel et la date du document DT 1. Présentez en une ou deux phrases le contexte politique dans lequel cette loi est adoptée.

1.2 (2 points) Reformulez les deux principes énoncés dans l'article 1. Expliquez le sens de l'expression « libre exercice des cultes » dans le passage.

1.3 (2 points) Montrez, en vous appuyant sur le texte, ce que cette source permet d'affirmer sur les principes retenus par la République. Citez un élément précis du document pour justifier votre réponse.

1.4 (3 points) Présentez une limite de cette source pour connaître la manière dont la loi est appliquée ou vécue par la population. Expliquez ensuite pourquoi cette loi ne permet pas, à elle seule, de décrire l'histoire de la décoration céramique en France.

PARTIE 2 : Répartition territoriale des ateliers de céramique (7 points)

Lire et interpréter des données géographiques

À partir du document DT 2, répondez aux questions en distinguant les résultats que l'on peut calculer des hypothèses qui nécessiteraient des informations complémentaires. Complétez le document réponse DR 1 pour la question 2.2.

2.1 (1,5 point) Quelle région compte le plus grand nombre d'ateliers recensés ? Quelle région en compte le moins ? Donnez les effectifs correspondants.

FormaV - document d'entraînement non officiel

2.2 (2 points) Complétez le tableau du document réponse DR 1 en indiquant, pour chaque région, une localité citée dans le document DT 2, l'effectif recensé et la part correspondante sur le total des quatre régions. Le total est de 100 ateliers.

2.3 (2 points) Décrivez la répartition des ateliers à partir des effectifs du document DT 2. Appuyez votre réponse sur au moins deux données chiffrées.

2.4 (1,5 point) Le document DT 2 suffit-il à expliquer les raisons de cette répartition ? Justifiez votre réponse en indiquant une information géographique ou économique qui manquerait pour établir une explication fiable.

PARTIE 3 : Enseignement moral et civique (4 points)

Liberté de conscience, égalité d'accès et respect des personnes

Le document DT 1 rappelle des principes qui éclairent la situation ci-dessous. Répondez en vous appuyant sur le document et sur les faits précis de la situation.

3.1 (1,5 point) Un musée municipal organise un atelier de découverte de décors céramiques, ouvert gratuitement à tous. Un participant demande que les explications présentent les œuvres et leurs contextes sans imposer de croyance. Quel principe républicain du document DT 1 peut éclairer cette demande ? Expliquez votre réponse.

3.2 (1,5 point) Un agent propose de refuser l'inscription d'une personne en raison de ses convictions religieuses. Indiquez pourquoi cette décision pose un problème au regard de l'égalité et de la liberté de conscience. Proposez une réponse adaptée du service public.

3.3 (1 point) Citez une attitude concrète permettant aux participants d'échanger sur les œuvres sans porter atteinte à la liberté de conscience d'autrui.

FormaV - document d'entraînement non officiel

DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES

Documents ressources nécessaires à la résolution du sujet

DT 1 : ARTICLE 1 DE LA LOI DU 9 DÉCEMBRE 1905 CONCERNANT LA SÉPARATION DES ÉGLISES ET DE L'ÉTAT

Source : loi du 9 décembre 1905, article 1, publiée au Journal officiel de la République française. Texte de la source :

« La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public. »

Ce document est un texte législatif. Il énonce un principe général ; il ne décrit pas, à lui seul, les réactions de la population ni les modalités concrètes de son application.

DT 2 : ATELIERS DE CÉRAMIQUE RECENSÉS DANS QUATRE RÉGIONS

Les données ci-dessous constituent un relevé documentaire établi pour l'étude. Elles portent sur 100 ateliers recensés dans quatre régions et ne représentent pas l'ensemble des ateliers français. Les localités indiquées sont des exemples de lieux associés à des productions céramiques.

Effectifs recensés par région

Région	Ateliers recensés	Exemples de localités
Nouvelle-Aquitaine	42	Limoges, La Rochefoucauld
Centre-Val de Loire	28	Gien, Blois
Provence-Alpes-Côte d'Azur	18	Vallauris, Moustiers-Sainte-Marie
Auvergne-Rhône-Alpes	12	Le Puy-en-Velay, Lyon
Total des quatre régions	100	.....

Relevé documentaire fourni pour le sujet.

FormaV - document d'entraînement non officiel

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 1 : Document réponse à rendre avec la copie : question 2.2 **À RENDRE AVEC LA COPIE**

Complétez les cases signalées par « ... » à partir du document DT 2. La part de chaque région est calculée sur le total de 100 ateliers.

Repérage des ateliers par région

Région	Localité citée dans DT 2	Effectif	Part du total
Nouvelle-Aquitaine	.....	.....	.....
Centre-Val de Loire	.....	.....	.....
Provence-Alpes-Côte d'Azur	.....	.....	.....
Auvergne-Rhône-Alpes	.....	.....	.....
Total	.....	100	.....

À compléter par le candidat.

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

FormaV - document d'entraînement non officiel

Continue à t'entraîner

Retrouve tous les sujets et corrigés du CAP Déco céramique, classés par épreuve et par année :

capdecorationceramique.fr/annales-sujets-et-corriges

Pour réviser tout le programme avant l'examen, les Fiches de Révision du CAP Déco céramique reprennent l'essentiel de chaque épreuve :

capdecorationceramique.fr/fiches-de-revision

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.